



 CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION

PRESIDENCE DU CONSEIL MILITAIRE DE
 TRANSITION

PRIMATURE

COMITE D'ORGANISATION DU DIALOGUE NATIONAL
 INCLUSIF

PRE FORUM DU DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF DE
 SILA

Synthèse des travaux du pré-dialogue provincial inclusif tenu à Goz-beida du 31 Octobre au 1^{er} novembre 2021

Les travaux du pré dialogue national inclusif sont lancés ce jour, 31 octobre 2021, dans les locaux de la Maison des Jeunes et de la Culture de Goz-beida. La cérémonie protocolaire de lancement est présidée par le Gouverneur de la Province de Sila. Trois points ont constitué la charpente du programme. Il s'agit du mot de bienvenu du Préfet du Département de Kimiti, suivi du chef de mission de **CODNI**, qui dans ses propos liminaires a expliqué l'importance de ces assises comme un cadre de réflexion vers une cohésion sociale et une paix durable, des tous les fils du Tchad. Ensuite intervient le Gouverneur pour le discours du lancement officiel des travaux, il a dans son intervention exprimé ses gratitude et ses remerciement au Conseil Militaire de Transition en sa tête, le Général de corps d'Armée **MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO**, pour avoir sauvé le pays du chaos après la disparition du feu Maréchal du Tchad. De continuer, il apprécie le **CMT** d'avoir annoncé la tenu du Dialogue National Inclusif pour que les tchadiens font table rase du passé et retrouvent la paix, la tranquillité et la cohésion sociale. Ensuite, il a été procédé à la désignation du présidium. Il s'agit de :

Président : MAHAMAT ADEF

1^{ère} vice-présidente : Mme. MADJIMTA BOULO LUCIENNE

2^{ème} vice-président : ALI MBODOU DJIBRINE

3^{ème} vice-président : MAHDI MOUKHTAR MAHAMATA AMINE

Secrétaire de séance : MAHAMAT ALI HASSAN

2^{ème} secrétaire de séance : NOURADINE MAHAMT DAOUD

3^{ème} secrétaire de séance : BRAHIM YAHYA

4^{ème} secrétaire de séance : ADAM ABOUBAKAR YASSINE

Après la présentation du présidium, les officiels ont pris congé de l'assemblée et les travaux ont commencé. Prenant la parole, le président a de prime à bord adressé ses vifs remerciements aux participants pour avoir placé la confiance en lui et à l'équipe du présidium devant présidée ces assises. Avant de lancer le débat, il a fait une mise au point relative à la méthodologie de travail qui consiste à lister un quota de 5 intervenant par vague tout en respectant les thématiques définies dans la feuille de route. C'est ainsi que l'assemblée a débattue point par point les thèmes retenus pour la journée et ayant proposé les recommandations suivantes :

Thématique 1 : PAIX, COHESION SOCIALE ET RECONCILIATION SNATINALE

Au terme du thème Justice et égalité des citoyens :

R.1 :

- traiter tous les citoyens tchadiens sur le même pied d'égalité par rapport aux textes de la république ;
- promouvoir le vivre ensemble dans le strict respect des cultures et religions des uns et des autres ;

R.2

- donner au pouvoir judiciaire sa liberté et son indépendance totale et effective ;
- nommer des agents compétents au poste de commandement afin d'instaurer l'autorité de l'Etat ;
- éradiquer la discrimination dans la gestion des services des douanes ;
- Faire respecter la loi par tous les tchadiens sans discrimination de quelque genre que ce soit ;
- Le respect de l'exécution des décisions de justice sans discrimination ;
- Eviter le trafic d'influence ;

Au terme de cohésion sociale et diversité culturelle

R.1

- L'injustice sociale facteur de frustration, de repli identitaire et de rébellion répétitive ;
- La mauvaise gestion des conflits intra et extracommunautaire, notamment éleveur-agriculteur ;
- La question de l'accès au poste de responsabilité ;

R.2

- Assurer une justice sociale dans l'équité et sans discrimination ;
- Eviter l'ingérence partielle des autorités administratives et militaires sur les affaires coutumières et traditionnelles ;
- respecter les us, coutumes et confessions des autres ;
- éviter la discrimination dans le recrutement ;
- favoriser l'égalité pour tous ;
- combattre le repli identitaire, le régionalisme, le confessionnalisme, le tribalisme etc. ;

R.3

Mettre en place un mécanisme de suivi intégrale et effective pour l'application des toutes les recommandations relatives à la diversité culturelle et sociale ;

R.4

- le non-respect de : (i) des couloirs de transhumances, (ii) des aires stationnement, (iii) de dévastation des cultures etc.
- l'inaccessibilité inégale des ressources naturelles ;
- l'insuffisance des points d'eau ;
- le non-respect des us et coutume à la succession des chefferies traditionnelles ;

- la délimitation des ressorts territoriaux des cantons nouvellement créés.

R.5

- l'impartialité des autorités administratives et sécuritaires dans la gestion des conflits intercommunautaires ;
- la considération du pouvoir moral des chefs traditionnelles conformément à la Loi 13/PR/2010 ;
- multiplication des points d'eau pastoraux ;
- le respect des couloirs de transhumance ;
- interdire l'élevage aux autorités administratives et militaires dans leur ressort territorial ;
- multiplication des points d'eau pastoraux, respect strict des couloirs de transhumance et de l'aire de stationnement ;
- favoriser le dialogue entre les différentes communautés ;

Au terme de défense et de sécurité au service de l'unité nationale et de la paix

R.1

- l'armée est marquée par son professionnalisme, son courage et sa bravoure sur le terrain ;
- en temps de paix le FDS doit jouer pleinement le rôle de véritable agent de développement dans le secteur de génie civil, l'agriculture etc.

R.2

- professionnaliser l'armée, la moderniser au-delà de toute tendance clanique, régionaliste, tribaliste afin de renforcer la représentativité géographique des toutes les composantes de la Nation tchadienne ;
- respecter les accords de paix pour garantir la paix et la tranquillité ;
- l'intervention de FDS à l'étranger est couteuse en vie humaine et matérielle pour le pays, donc nous n'apprécions pas leur prestation en dehors du territoire national ;

Au terme de réconciliation nationale et paix durable :

R.1

- le non-respect des accords conclus entre les deux parties ;
- l'intransigeance des politico-militaires par rapport aux points des accords ;

R.2

- mettre en place un organe de suivi et d'exécution des accords ;
- l'actualisation et la mise en œuvre effective d'un vaste programme de démilitarisation, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des anciens éléments des groupes politico-militaires ;

Thématique 2 : forme de l'Etat, constitution, réforme institutionnelles et processus électoraux.

Au terme de constitution et institutions :

R.1

- admettre la constitution de 1996 comme une référence pour la prochaine constitution ;

R.2

- La forme de l'Etat qui est adaptable à notre pays selon le contexte est un état unitaire fortement décentralisé avec des collectivités autonomes ;

R.3

- L'adoption de la constitution par référendum permet à tous les citoyens d'exprimer leur choix sur le devenir de leur pays ;

R.4

- Le sénat est une institution qui renforce fortement la démocratie ;

R.5

- La constitution de 1996 n'a souffert d'aucune ambiguïté elle est bien adaptée et fonctionne harmonieusement, toutes les institutions prévues dans le cadre de cette constitution peuvent être reconduites par la future constitution ;

R.6

- L'indépendance que doit habiller la justice est en guenille, la séparation ainsi prônée n'est que factice ; alors une véritable indépendance et une véritable séparation des autres pouvoirs sera un gage pour une justice réellement indépendante.

R.7

- Le fonctionnement de la justice dans notre pays pose problème et mérite une attention particulière qui lui doit être accordée ;
- Eradiquer la corruption en milieu judiciaire et ne tolérer aucun acte de corruption des justiciers et des justiciables ;

Au terme d'administration du territoire et gouvernance locale

R.1

- le système administratif est loin des attentes des administrés pour la simple raison que certains agents de commandement sont incompetents et parfois analphabètes et le long séjour des administrateurs dans leur poste de responsabilité rend ces derniers inefficaces.
- Nommer des administrateurs issus des écoles de l'Administration ;

R.2

- Certaines communes issues des élections locales ont données des bons résultats nonobstant leur jeunesse. Des mesures d'accompagnement en terme de transfert de compétence y a manqué de la part de l'Etat, à cela s'ajoute les caprices de l'unicité de caisse.
- Le manque des mesures d'accompagnement ;

- la désignation des comptables publics auprès des communes ;
- le choix de conseillers intellectuels ;

Au terme des partis politiques et processus électoral

R.1

La durée idéale :

- **présidence** : 7 ans renouvelable une fois ;
- **Assemblée Nationale** : 5 ans renouvelable une fois ;
- **Senat** : 6 ans renouvelable une fois ;
- **Locale** : 4 ans renouvelable une fois.

R.2

Donner le temps matériel à chaque instance de réaliser au maximum son programme politique.

R.3

- Pour une réforme des partis politiques, il serait souhaitable d'amener les partis politiques ayant une idéologie commune de se regrouper ;
- Il est souhaitable que l'Etat n'accorde de subventions qu'aux partis qui participent aux différentes échéances électorales ;

R.4

La composition de l'organe en charge des élections, doit refléter le consensus des acteurs concernés, partis politiques et société civile ;

Thématique 3 : droit humain et liberté fondamentale

Au terme de droits humains, libertés fondamentale et le droit de la défense ;

R.1

- La liberté d'expression, la liberté de l'association et la liberté de presse sont garantie. Mais à l'échelle de la province, la recrudescence de conflit éleveur-agriculteur et les traitements qui suivent mettent à mal l'exercice de liberté et droit de l'Homme.
- La pratique de torture et de traitement inhumain et dégradant sont une monnaie courante dans la province ;
- Pour améliorer la situation de droit de l'Homme, il faut sanctionner sévèrement les auteurs de violation, quel que soit leur rang social et leur appartenance pour faire naître la confiance au sein de la communauté.

Au terme de liberté syndicale et associative, pouvoir d'achat

R.1

- Les entraves à l'exercice des droits syndicaux et à la promotion de la société civile résident principalement dans le mélange des genres. Car les syndicats et la société

civile semblent parfois sortir de leur rôle traditionnel pour se consacrer aux activités purement politiques qui ne relèvent pas de leur compétence.

Au terme de la démocratie et citoyenneté

R.1

- il est souhaitable que les domaines d'activités des syndicats soient clairement définis pour empêcher toutes immixtions dans les domaines qui ne relèvent pas de leur compétence.

R.2

- l'effectivité de la démocratie se reflète dans l'organisation régulière des élections dans notre pays. Elle s'exprime par le respect de la constitution et des tous les textes qui organisent l'Etat et par une justice impartiale qui s'applique à tous, sans distinction ;

R.3

- Les dispositions à prendre pour garantir le plein exercice du droit de vote à chaque citoyen passe prioritairement par l'organisation d'un recensement électoral fiable. Il faut s'assurer que tous les citoyens disposent de leur carte électorale et procéder à la formation de citoyen pour qu'ils puissent mieux maîtriser les procédures et les mécanismes du vote.

R.4

- Garantir la transparence du processus électoral dans notre pays impose de :
 - Créer les conditions de participation au vote des tous les citoyens ;
 - Disposer d'un fichier électoral fiable et constamment mis à jour
 - Examiner tous les recours formulés par les citoyens lors des contentieux électoraux ;
 - Organiser des élections transparentes, libres et crédibles.

Au terme de liberté de presse et rapport média-pouvoir public ;

R.1

- la presse est vraiment libre dans notre pays, mais son contenu à parfois tendance à la diffamation et aux attaques personnalisées contre certains citoyens ;

R.2

- Pour renforcer la liberté de la presse dans notre pays et par conséquent dans la province, nous proposons ce qui suit :
 - Au médiat :
 - Respecter les règles d'éthique et de déontologie régissant la profession ;
 - S'affranchir de l'autocensure ;
 - Tenir compte de leur mission sociale en facilitant le dialogue, la compréhension mutuelle, la prévention et le règlement des conflits, ainsi que la cohésion sociale.
 - Au Gouvernement

- Veiller à la professionnalisation du métier de journalisme ;
- Assurer un accès équitable aux médias publics ;
- Concevoir une politique nationale de communication pour le développement ;
- Créer un centre de formation initiale et continue des journalistes ;
- Renforcer les capacités des stations provinciales en vue de promouvoir les valeurs économiques, culturelles et sociales, en consolidant la paix, l'unité nationale, la cohésion sociale et le bon vivre ensemble.
- Multiplier les maisons des medias dans les provinces.
 - A la Haute Autorité des Medias et de l'Audiovisuel, de :
- Veillez à l'application stricte des textes régissant l'exercice de la liberté de la presse et à la déontologie de l'exercice de métier des journalistes ;
- Renforcer les dispositions légales, relatives aux communications digital ;

Au terme de traitement inhumain et dégradant, torture, détention arbitraire et disparition forcée

R.1

- Les traitements cruels, inhumains et dégradants font parties des infractions prévues et punies par les lois de la République et les conventions internationales. Ces pratiques doivent être sévèrement punies ;

R.2

- Certes ces pratiques et ces traitements inhumains sont interdits de manière formelle par les lois de notre pays. Cependant, dans le fait, ces pratiques continuent à être appliquées par certains éléments des forces de défense et de sécurité. A titre d'exemple, la torture communément appelée « ARBATACHAR, étouffement avec Léda pimenté etc. » sont toujours en vigueur.
- Renforcer les dispositions législatives pour une tolérance zéro ;

Au terme de personnes vulnérable

R.1

- assurer leur réinsertion sociale et professionnelle dans la vie active ;
- L'Etat devra veiller à créer les conditions pour faciliter cette insertion et assurer une protection optimale de cette tranche de la population vulnérable ;
- Pour les femmes et les enfants, l'adoption d'un code de la famille tenant compte de la réalité, de la spécificité tchadienne pourrait créer les conditions juridiques d'une protection légale de cette population cible, souvent victime des violences ;

R.2

- L'Etat doit réprimer toutes les violences faites à l'encontre de ces personnes ;

R.3

- Il faut créer une forme de discrimination positive en faveur de ces Personnes ;

Au terme de sécurité sociale et institution de prévoyance sociale

R.1

- l'inexistence d'une couverture de santé universelle est véritablement un handicap majeur dans notre pays et que la politique en matière de sécurité sociale ne répond pas aux attentes du pays ;

R.2

- la misère que vivent les retraités pour la perception de leurs allocations de retraite en constitue une preuve édifiante. Les institutions en charge ne s'exécutent pas de leur mission.

R.3

- l'Etat devra mettre en œuvre le projet de couverture sanitaire universelle pour permettre aux plus démunis de faire face aux difficultés quotidiennes d'existence.

Au terme des conditions d'amélioration des politiques sectorielles.

R.1 : le Tchad dispose d'énormes potentialités dans presque tous les domaines précisément le secteur agropastoral, minier, de l'énergie renouvelable. Donc il importe de :

- ✓ L'exploitation des richesses susmentionnées afin de restructurer et diversifier les sources de revenu ;
- ✓ La modernisation et l'informatisation des finances publiques ;
- ✓ Le renforcement de capacité du personnel des finances ;

En ce qui concerne le climat des affaires au Tchad.

Il a été recommandé ce qui suit :

- ✓ Mettre en place un cadre législatif et réglementaire favorisant la création des entreprises ;
- ✓ Amélioration des sources d'énergie ;
- ✓ Adoption de la politique fiscale incitative et payer les dettes intérieurs des opérateurs économiques afin de relancer l'économie nationale ;
- ✓ Organiser, renforcer et encadrer les opérateurs économiques ;

Pour ce qui est de la question liée au développement rural durable :

- ✓ Mettre en place un programme d'investissement substantiels dans le secteur rural (la filière agro-sylvo-pastorales) porteur ;
- ✓ Promouvoir et industrialiser le secteur minier ;

Quant à la politique urbaine :

R.1 :

- ✓ maîtriser l'accroissement de la population urbaine et rurale par la mise en œuvre un Plan d'Aménagement Territorial (plan urbain et régional) ;
- ✓ adopter un plan d'assainissement adéquat dans les centres urbains ;
- ✓ combattre le phénomène d'occupation anarchique ;
- ✓ promouvoir l'accès de la population en eau potable et à un habitat décent,

Quant à la politique sectoriel :

R.1 :

- ✓ encourager les établissements des micros finances pour les secteurs agro-pastoral ;
- ✓ augmenter le volume de financement de l'économie sur les ressources locales ;
- ✓ augmenter les volumes des capitaux privés étrangers pour les financements des secteurs productif ;
- ✓ créer un cadre de vie propice à l'épanouissement du bien-être des populations ;

Quant à l'amélioration du capital humain :

R.1 :

- ✓ promouvoir la formation des jeunes en technique professionnelle de qualité ;
- ✓ améliorer les services sociaux de bases et faciliter l'accessibilité de tous les citoyens ;
- ✓ promouvoir la formation-emploi permettant des créer des opportunités d'emploi à la jeunesse ;
- ✓ créer des centres de formations, les équipés et faciliter l'accès à toutes les couches ;
- ✓ créer des centre d'alphabétisation ;

Quant à la diversification de l'économie :

R.1 :

- ✓ diversifier l'activité économique par l'exploitation des potentialités agricoles, pastorale, miniers etc. ;
- ✓ industrialiser le secteur agricole par la mécanisation des cultures et la transformation des produits et sous-produits ;
- ✓ aménager des superficies irrigués surtout dans la zone de **Barh-Azoum** qui perd des milliards de mètres cubes d'eau chaque année ;

THEMATIQUE 5 : question sociales

Au terme des questions liées à l'éthique, au comportement et aux valeurs

R.1

- ✓ inscrire dans les programmes l'enseignement de l'éthique ;
- ✓ promouvoir les valeurs morales ;
- ✓ accorder une place privilégiées aux traditions dans les cérémonies officielles et privées ;

A l'Etat ; il est recommandé ce qui suit :

R.1 :

- ✓ sensibiliser la population à la culture de vivre ensemble, à l'amour du prochain et à l'acceptation dans nos diversités culturelles, confessionnelle et la citoyenneté ;
- ✓ création des centres culturels afin de donner aux jeunes un cadre de réflexion, de brassage, de vivre ensemble et de s'épanouir ;
- ✓ promouvoir et encourager les cours de civismes dans les établissements scolaires ;
- ✓ encourager la citoyenneté à travers des activités collectives à intérêt publique ;

Aux partis politiques de :

R.1 :

- ✓ jouer pleinement le rôle démocratiques et conscientiser positivement la population selon l'éthique démocratique ;

Quant à l'usage des réseaux sociaux :

R.1 :

- ✓ mettre un dispositif de réglementation relatives aux réseaux sociaux ;
- ✓ protéger les enfants contre la cybercriminalité et le cyber délinquance ;
- ✓ renforcer les ressources humaines en matière de la technologie, de l'information et de la communication ;
- ✓ sensibiliser la population en matière de l'utilisation de la technologie de l'information et de la communication ;
- ✓ réalise l'inclusion numérique ;
- ✓ déployer des efforts pour l'appropriation des Technologies de l'Information et de la communication (TIC. ;

Au sujet de la moralisation nationale pour une bonne gouvernance.

R.1 :

- ✓ créer une institution rattachée à la présidence de la République qui sera en charge de la moralisation de la vie publique ;
- ✓ faire élaborer, adopter et appliquer des codes d'éthique et de déontologie pour tous les corps de l'Etat civil et militaire publics et organiser dans chaque département ministériel, des sessions de remise à niveau des agents publics par rapport aux clauses déontologique et d'éthique ;
- ✓ encadrer et suivre une bonne conduite d'éthique au sein des organisations (partis politiques, entreprise etc.) ;
- ✓ combattre les nominations complaisantes à des hautes fonctions de l'Etat et aux postes techniques ;

A la question de la corruption et d'enrichissement illicite :

Au gouvernement :

R.1 :

- ✓ instituer un organe en charge de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, indépendant du pouvoir exécutif et dirigé par une personnalité indépendante et jouissant d'une crédibilité et une moralité irréprochable ;

Au parlement :

- ✓ exiger la production régulière par le gouvernement de loi de règlement à l'issue de chaque exercice budgétaire ;

A la société civile :

R.1 :

- ✓ jouer son rôle d'éveil de conscience et de citoyenneté ;

Aux médias :

- ✓ jouer le rôle d'information, de promotion de culture et du civisme ;
- ✓ éduquer la population sur les méfaits de la corruption ;
- ✓ amener la population à dénoncer les actes de corruption ;

Quant aux chefferies traditionnelles :

R.1 :

- ✓ que l'Etat redore le blason des chefferies traditionnelles ;
- ✓ que les agents de sécurités respectent la responsabilité des chefs traditionnels ;
- ✓ mettre à la disposition des chefs traditionnels des moyens de locomotion et renforcer leur capacité en matière de technique et mécanisme de médiation ;

En ce qui concerne le rôle des chefs traditionnels

- ✓ le chef traditionnel en tant qu'autorité morale et traditionnelle joue le rôle de médiateur entre les communautés.
- ✓ Le chef traditionnel est l'auxiliaire du pouvoir public et l'interface pour la cohabitation pacifique et la cohésion sociale ;
- ✓ Le chef traditionnel joue le rôle de relai entre leurs communautés et le pouvoir public ;

En termes de collaboration :

R.1 :

- ✓ Les chefs traditionnels doivent développer leurs sens de collaboration entre eux et les leaders confessionnels, les Organisations de la Société Civile afin de développer le sens du bien-être sous le contrôle de la tutelle ;
- ✓ Créer un cadre de concertation au niveau provincial entre les chefferies traditionnelles, les confessions religieuses et les associations de la société civile ;

Quant aux congrégations religieuses.

R.1 :

A l'Etat :

- ✓ Prôner l'égalité des religions et le respect mutuel ;
- ✓ Créer un cadre de manifestation religieuse, d'enseignement de la culture de l'amour du prochain et de respect de la dignité humaine ;
- ✓ Encourager les manifestations communes inter-religieuses ;
- ✓ Traiter et promouvoir l'égalité des religions ;
- ✓ Appuyer effectivement les confessions religieuses à renforcer leur pouvoir de conciliation ;
- ✓ créer un cadre de concertation inter-religieux ;
- ✓ sensibiliser et promouvoir la laïcité au Tchad ;

Au terme de la question de Dia :

R.1 :

- ✓ en cas de crime, que l'auteur répond de ses actes devant les instances juridictionnel et purge sa peine conformément aux lois en vigueur ;
- ✓ éviter de mêler la Dia aux pratiques coutumières et communautaires ;

Au terme de bilinguisme :

R.1 :

- ✓ former des enseignants dignes de bilinguisme ;
- ✓ élaborer un programme purement bilingue dans le système éducatif tchadien ;
- ✓ encourager le bilinguisme dans les services de l'administration territorial ;
- ✓ encourager la formation continue des arabophones en français et vice-versa ;
- ✓ mettre à la disposition de secteur éducatif des matériels didactique dans les deux langues officielles du pays ;

Au terme de la solidarité avec les couches vulnérables, la lutte contre les précarités et la pauvreté ; Les mutilés de guerre, les problèmes de la migration et l'exode rural.

R.1 :

- ✓ promouvoir la bonne gouvernance ;
- ✓ adopter une bonne politique relative à la protection sociale ;
- ✓ création des centres de formation professionnelle polytechnique ;
- ✓ octroyer des micro-crédits aux femmes vulnérables ;
- ✓ création des centres d'apprentissages aux enfants vulnérables ;
- ✓ assistance des couches défavorisées par le Ministère de la femme et de la famille ;
- ✓ renforcer les mesures pour la mise en place des cadre juridiques, institutionnels innovent et l'utilisation des outils et instruments pragmatiques, cohérents et adaptés aux défis à relever ;
- ✓ évaluer la stratégie Nationale de protection sociale (CNPS) couvrant la période 2016-2020 et mettre effectivement en œuvre celle de 2022-2026 ;

Au terme de la dimension genre et la promotion de la femme.

R.1 :

- ✓ appliquer effectivement les textes instituant la parité dans les fonctions nominatives et élective dans tous les secteurs de la vie publique et privée, des textes interdisant le mariage d'enfants ainsi que les dispositions du code pénal réprimant sur les violences basées sur le genre ;
- ✓ impliquer d'avantage les femmes dans les missions de maintien de la paix ;
- ✓ outiller les femmes, en particulier les femmes rurales d'un point de vue légal, éducatif et économique afin qu'elles franchissent l'étape de l'autonomisation ;
- ✓ miser d'avantage sur la scolarisation et le maintien des filles à l'école ;

Au terme de trafic d'enfant :

R.1 :

- ✓ adopter le code des enfants ;
- ✓ appliquer effectivement contre les parents et les complices de trafic d'enfants, les dispositions des Conventions en la matière auxquelles le Tchad est partie prenante et les dispositions législatives et réglementaires nationales en vigueur ;
- ✓ réduire substantiellement le désœuvrement et les conditions précaires des parents, par la mise en œuvre des programmes et des projets ruraux ;
- ✓ lancement et conduite des études prospectives sur l'évolution des problèmes, besoins et aspiration des jeunes en milieu rural et mise en œuvre y recommandées ;
- ✓ construction des centres multifonctionnelle des jeunes (centre de formation, de loisir, d'écoute et d'orientation) ;
- ✓ allègement de mécanisme d'accès au financement des projets des jeunes entrepreneurs ;

Commencé le dimanche 31 Octobre 2021 à 8h 30mn, les travaux du pré dialogue provincial inclusif ont pris fin le lundi, 1^{er} novembre 2021 à 14h 30mn à Goz-Beïda.

Fait à Goz-Beïda, le 1^{er} novembre 2021

Les Participants